


Saisie d'une FSE en tiers-payant avec DRE au niveau de l'AMC

DRE (Demande de remboursement électronique)

Une DRE inclue une gestion séparée des remboursements des parts AMO et AMC, contrairement à la FSE simple qui les gère de manière unique. Avec l'utilisation de la DRE, si vous pratiquez le Tiers Payant AMC, le traitement est plus rapide et la part est directement envoyée vers l'organisme concerné, amenant un remboursement plus rapide entre lui et vous.

Nous allons voir dans ce document comment saisir une FSE avec DRE au niveau de l'AMC. La convention utilisée à titre d'exemple sera « Terciane/AG2R ».

 **A.** Dans la FSE, composez la FSE comme à votre habitude (dans mon exemple, prescription de l'acte C).

B. Puis, dans la zone « Tiers payant » > « situation », cliquez sur le pictogramme du crayon. Vous arrivez dans la fenêtre « Tiers payant » > onglet « Part obligatoire » > « Suivant ».

C. Vous arrivez dans l'onglet « Part complémentaire », dans la zone « Gestion de la part complémentaire », cochez « oui » puis cliquez sur le bouton « Saisir attestation » > cochez « Autre type d'attestation papier » > cochez Type de « gestion séparée » et complétez ces zones :

Numéro d'AMC : le numéro de la mutuelle (pour Terciane : 75809426)

Indicateur traitement : toujours sélectionner « 33 ».

Droits valides : les dates de droits du patient concernant sa mutuelle.

(vous n'avez pas besoin de compléter l'adressage car ces informations avaient été saisies au moment de créer la convention)

D. Vous arrivez dans la fenêtre de sélection de convention et retrouvez la convention en question (dans mon exemple « Terciane »). Après avoir cliqué sur le bouton « Terminer », vous voyez ce message « Appliquer la convention (...) en tiers payant ? », cliquez sur « Oui ».

Etape C :

Saisie Organisme Complémentaire

Type d'attestation

CMU (mutuelle N°99999997) CMU-C AME Complémentaire Autre type d'attestation papier

Détails

Type de gestion Gestion unique Gestion séparée

Complémentaire santé

Numéro d'AMC Identifiant AMC

Numéro d'adhérent

Indicateur traitement DRE possible en TP et HTP, flux de rectification possible...

Droits valides du au Aiguillage STS

Convention

Type de convention Critère secondaire

Adressage

Nom domaine Code routage

Hôte gestionnaire

Etape D :

Tiers Payant

1. PART OBLIGATOIRE > 2. PART COMPLEMENTAIRE > 3. SELECTION CONVENTION

CONVENTIONS DISPONIBLES : 1

N° Organisme signataire	Libellé	Convention	Tiers payant	Groupée
75809426	TERCIANE TIERS PAYANT	Gestion séparée (TR)	Tiers payant (T)	

DÉTAILS

Convention Gestion séparée (TR) Tiers payant (T)

Organisme signataire 75809426 TERCIANE TIERS PAYANT

Organisme complémentaire

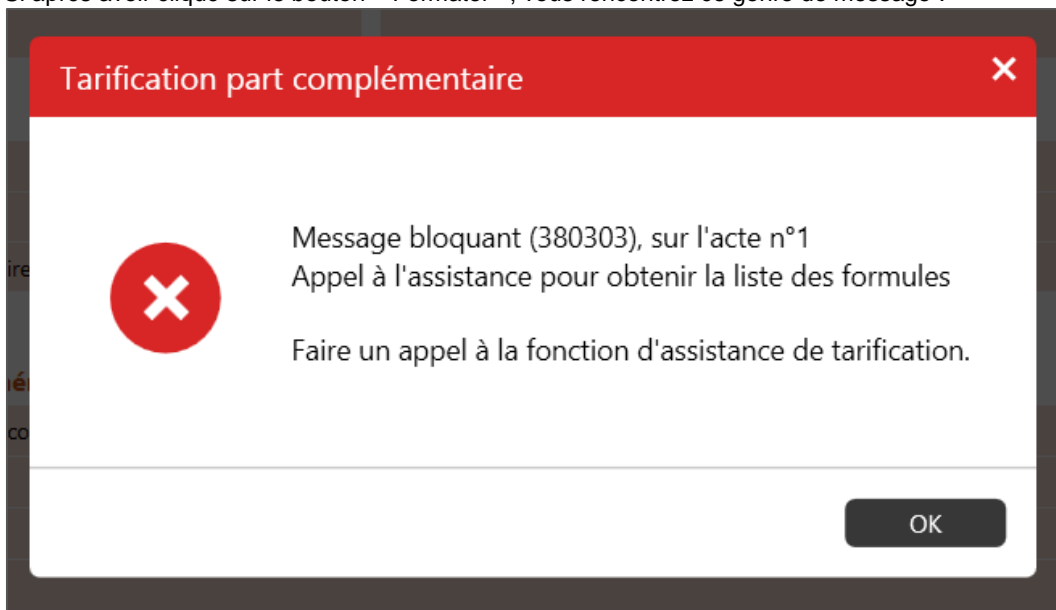
Critère secondaire

Indicateurs Usage attestation papier : Non (1) / DRE annulation : Non accepté (0) / DRE rectification : Non accepté (0)

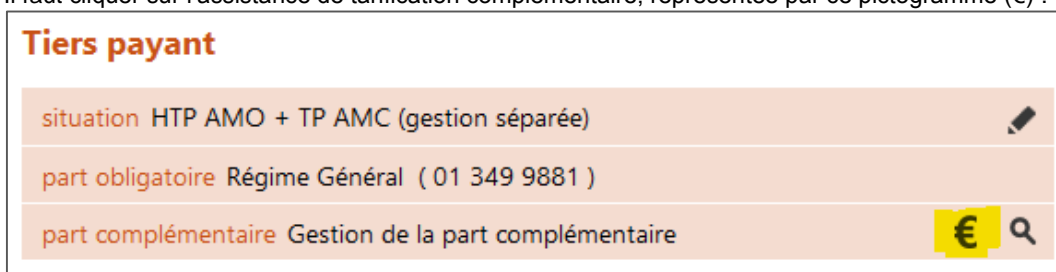
Tarification Code aiguillage STS : 8 / Usage STS : Activé (0)

Adressage Nom domaine : dre.rss.fr / Hôte : 001 / Code routage : TR / Opérateur règlement : 75809426

Si après avoir cliqué sur le bouton « Formater », vous rencontrez ce genre de message :



Il faut cliquer sur l'assistance de tarification complémentaire, représentée par ce pictogramme (€) :



i A quoi servent les formules AMC ?

Elles permettent de faire le calcul de la part complémentaire. Ces formules sont soit stockées dans la carte vitale, soit saisies par le logiciel.

Pour chaque acte de la prestation, vous pouvez appliquer une formule différente. Vous pouvez également appliquer une formule à tous les actes présents. La part AMC sera alors calculée automatiquement. Vous avez cependant la possibilité de forcer le montant de la part AMC de l'acte en saisissant manuellement ce montant dans le champ correspondant.

A. Sélectionnez la prestation puis cliquez sur le bouton « Sélectionner une formule ». Dans la liste des formules, sélectionnez la formule 52 (100% TM) > « Appliquer » puis cliquez sur le bouton « Quitter le module de tarification ».

B. Après avoir formaté la FSE, vous voyez un message « Tarification complémentaire » à titre d'information > cliquez sur « OK ».

C. Vous retrouvez bien 70% sur la part AMO et 30% sur la part AMC.

i Le fonctionnement en gestion séparée correspond à l'envoi de deux lots séparés lors de la télétransmission : un lot destiné à la caisse et un lot destiné à la mutuelle.

Dans le module Télétransmission > onglet « FSE » :

<input type="radio"/>	02/10/2015	21	991105636	NATACHA ISSNER	FSE_DRE	C	23,00 €	● Mis en lot	<input type="radio"/>
-----------------------	------------	----	-----------	----------------	---------	---	---------	---	-----------------------

Et dans l'onglet « Lots », je retrouve bien deux lots distincts (un lot destiné à la caisse et un lot destiné à la mutuelle pour une DRE) :

<input type="radio"/>	02/10/2015	009	00000991105636	00000001349000	1	23,00 €	● En attente de traitement	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	02/10/2015	AAB	00000991105636	0075809426	1	23,00 €	● En attente de traitement	<input type="radio"/>

Après télétransmission :

<input checked="" type="radio"/>	02/10/2015	009	00000991105636	00000001349000	1	23,00 €	● Emis	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	02/10/2015	AAA	00000991105636	0075809426	1	23,00 €	● Mis en fichier	<input type="radio"/>
<input checked="" type="radio"/>	02/10/2015	AAB	00000991105636	0075809426	1	23,00 €	● Mis en fichier	<input type="radio"/>